



COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Brides-les-Bains, le 24 mai 2019

Les cures conventionnées des Thermes de Brides-les-Bains connaissent depuis le 19 avril 2019 un épisode de fermeture administrative liée à la présence de la bactérie pseudomonas dans l'eau thermale utilisée pour les soins de balnéothérapie externes.

Le Grand Spa thermal, la buvette thermale et la piscine de Salins-les-Thermes, alimentés par d'autres sources, ne sont pas concernés.

La bactérie pseudomonas aeruginosa fait partie de la famille des pyocyaniques ; elle est très répandue dans la nature. Sa détection dans une des ressources des Thermes de Brides-les-Bains a entraîné la suspension des soins à l'eau thermale non-traitée dès le 2 avril 2019, à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La persistance de sa présence, malgré nos actions, et la nécessité de pouvoir agir plus librement sur nos équipements ont conduit l'ARS à demander l'interruption des cures conventionnées le 18 avril 2019 au soir.

Depuis cette date, nos équipes sont pleinement mobilisées pour apporter des mesures correctives et traiter de façon pérenne cette bactérie. Toutes les actions de nettoyage, entretien, désinfection et investigations font l'objet de concertations avec plusieurs spécialistes indépendants de l'hydrogéologie, de la bactériologie et de l'eau potable.

En parallèle, nous étudions toutes les interventions possibles pour compléter notre action afin d'aboutir à une reprise de notre activité.

Afin de suivre l'efficacité de nos traitements, nous organisons des prélèvements quotidiens en plusieurs points du réseau, réalisés par deux laboratoires différents.

À ce jour, nos interventions ont permis de faire baisser le taux de bactérie à un niveau infime, mais pas de revenir dans la norme afin de solliciter l'ARS pour enclencher la procédure de réouverture.

Ainsi, la décision d'annuler ou de maintenir les cures conventionnées intervient chaque semaine sur la base des derniers résultats d'analyse, et au regard du délai incompressible de la procédure de réouverture. L'aléa propre à la situation bactérienne exclut la prévision à plus d'une dizaine de jours.

Nous avertissons dès lors nos curistes personnellement dans les plus brefs délais. De plus, nous tenons informés les personnes dont les dates d'arrivées sont prévues dans les prochaines semaines, afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions en vue de minimiser les effets d'une potentielle annulation.

L'engagement de nos équipes est entièrement tourné vers la résolution rapide de cette situation, afin d'accueillir au plus vite nos curistes conventionnés dans le respect des standards de qualité des Thermes de Brides-les-Bains.